Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 007-210703286-20240314-04032024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 14 mars 2024	Le quatorze mars deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 07 mars 2024	
EN EXERCICE 11 PRESENTS 8 ABSENTS 3 PROCURATIONS 1 **VOTANTS 9**	PRESENTS : MULARONI Monique, FAILLA Michel, SCHAECK Bernard, ROUX Jérôme, BOUNIOL Josiane, TRITTO Florent, LACOSTE Louise qui a procuration de BUISSON Christine, LAIGNEL Régine. ABSENTS : BUISSON Christine qui a donné procuration à LACOSTE Louise, EYBALIN Christine, MARTIN Hubert, SECRETAIRE DE SEANCE : LAIGNEL Régine
N° DE DELIBERATION **04-03-2024**	

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un deuxième court de tennis. Devant l'augmentation de la population, les infrastructures publiques doivent être adaptées. Le coût prévisionnel s'élève à 91356€ HT.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet. Le plan de financement de cette opération serait le suivant

 - DETR (20%) pour un montant de 18271,20€ HT
 - Région Auvergne Rhône Alpes (20%) pour un montant 18721,20 HT
 - Département de l'Ardèche (20%) pour un montant de 18 721,20 € HT
 - Agence du sport : (20%) pour un montant de 18721.20€ HT
 - Autofinancement par Fonds Propres: 18 721,20€ HT

Le conseil municipal précise que si les toutes les subventions ne sont pas obtenues, les travaux ne se feront pas.

9	VOIX POUR :
0	VOIX CONTRE :
0	ABSTENTION :

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.